

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2017

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2016 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %
Taxe foncière bâti : 19.09 %
Taxe foncière non bâti : 39.60 %

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix :

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2016 s'élèvent à 820 434,97 € et les recettes à 972 538,64 € ce qui permet de dégager un excédent de **152 103,67 €**.

En investissement les dépenses 2016 s'élèvent à 208 938,45 € et les recettes s'élèvent à 249 747,81 €. L'excédent d'investissement de 2016 est de **40 809,36 €**.

Les investissements prévus en 2016 restant à réaliser s'élèvent à 98 700,00 € en dépenses. L'excédent cumulé est ramené à 55 705,61 € et sera reporté en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 13 503,94 € et les recettes à 18 794,23 € soit un excédent de **8 007,40 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2017.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 161 832,89 € et les recettes à 212 019,98 € soit un excédent de **50 187,09 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 88 407,73 € et les recettes de 68 311,02 € soit un déficit de **20 096,71 €**.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 500 000,00 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 et décide d'affecter la somme de 40 724,00 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer les projets d'investissement et de reporter l'excédent cumulé de 80 036,45 € en recettes d'exploitation au Budget primitif 2017.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

Les dépenses s'élèvent à 106 337,86 € pour l'année 2016 comprenant le financement des travaux de viabilisation, les recettes s'élèvent à 88 186,32 €, soit un déficit de 18 151,54 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2016.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2017.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2017 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 1 103 981,00 € en fonctionnement et 574 800,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	344 161,00 €	Produits des services	46 000,00 €
Charges de personnel	466 850,00 €	Impôts et taxes	472 100,00 €
Charges de gestion courante	93 620,00 €	Dotations	318 000,00 €
Charges financières	16 640,00 €	Autres produits	6 500,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Dépenses imprévues		Atténuation charges	30 000,00 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>155 500,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>22 210,00 €</i>	Résultat reporté	230 381,00 €
TOTAL	1 103 981,00 €		1 103 981,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	40 500,00 €		74 065,00 €
TRAVAUX			
- Carrefour Rue Neuve	169 500,00 €	Autres subventions	80 000,00 €
- Voirie 2016	111 150,00 €	Subvention département	60 324,00 €
- <i>Jardins municipaux</i>	<i>3 000,00 €</i>		
- chemin piéton (rue du Moulin)	5 000,00 €		
- Parking Colombier	4 000,00 €		
- Local Roche	120 000,00 €		
- Clôture jardin public	5 000,00 €		
- Adressage	8 000,00 €		
- désherbeur thermique	29 650,00 €		
- Travaux SIEL	20 000,00 €		
<i>Autres (aménagement, matériels, mobiliers)</i>	<i>59 000,00 €</i>		
		Affectation du résultat	€
		fctva	28 486,00 €
<i>Deficit reporté</i>	<i>0€</i>	Amortis. Fds de concours	22 210,00 €
		Virement sect. fonction	155 500,00 €
		Excédent reporté	154 215,00 €
TOTAL	574 800,00 €		574 800,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 130,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 5 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (6 622,60 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2016 soit 8 007,40 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 271 321,00 € en exploitation et 895 085,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	145 350,00 €	Produits de gestion	167 200,00 €
Impôts et taxes	35 000,00 €		
<i>Amortissements</i>	<i>67 127,00 €</i>	<i>Amortissement subvention</i>	<i>23 085,00 €</i>
<i>Virement sect. d'Invest.</i>	<i>36 844,00 €</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>81 036,00 €</i>
TOTAL	271 321,00 €		271 321,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	872 000,00 €	subvention	259 100,00 €
		<i>emprunt</i>	<i>32 014,00 €</i>
Amortissement subvention	<i>23 085,00 €</i>	<i>Amortissements</i>	<i>67 127,00 €</i>
		<i>Virement sect. Fonct.</i>	<i>36 844,00 €</i>
		Résultat reporté	459 276,00 €
TOTAL	895 085,00 €		895 085,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2017 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 270 925,35€ ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	0 €	Vente de terrains aménagés	270 925,35 €
Virement investissement section	268 217,35	Variation de l'encours	0€
Deficit reporte	2 708,00 €	Résultat reporté	0 €
TOTAL	270 925,35 €		270 925,35 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Virement du fonctionnement	268 217,35 €
Déficit reporté	268 217,35		
TOTAL	268 217,35 €		268 217,35 €

IV – TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire,

➤ **les tarifs concernant :**

Les concessions de cimetières, La location de la salle des fêtes, du bar et de l'ancienne cantine, La cantine scolaire, Les temps d'activité périscolaire (TAP) restent identiques à ceux de 2016.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide cette proposition applicable à compter du 1^{er} janvier 2017

➤ **les tarifs concernant :**

Le rôle d'eau augmente selon le tableau suivant :

Abonnement	84,00 €
Consommation de 0 à 80 m3	1,10 €
Consommation de 81 à 3000 m3	1,15 €
Consommation > à 3001 m3	1,10 €
Assainissement	1,10 €

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour et une abstention valide cette proposition, ces nouveaux tarifs seront applicables sur la facturation 2018 pour une consommation du 01/06/2017 au 31/05/2018

La garderie périscolaire augmente, selon le tableau suivant :

Quotient familial	Inscription ponctuelle	Inscription à l'avance
QF < 396	0,72 €	0,66 €
397 < QF < 500	0,82 €	0,72 €
501 < QF < 830	0,89 €	0,82 €
QF > 831	1,04 €	0,89 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide cette proposition, ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

V - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2015
60612	Electricité	1 760.00 €
60621	Chauffage	6 190.00 €
60631	Entretien	6 095.00 €
6067	Fournitures scolaires	5 860.00 €
61522	Entretien bâtiments	253.00 €
6156	Contrat maintenance	1 310.00 €
6188	sorties	1 180.00 €
6262	Télécommunication	641.00 €

64	frais de personnel	58 200.00 €
TOTAL		81 489.00 €

Le nombre d'élèves scolarisés = 101

Coût moyen par élèves = 807 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, demande une participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique d'un montant de 500,00 €

VI-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VII – MODIFICATION DU PLU, PROCEDURE SIMPLIFIE

La commune de Saint Julien Molin Molette souhaite faire évoluer le PLU afin de remédier à une erreur matérielle en joignant l'article 11 au Règlement du PLU, lequel avait été oublié dans le dossier final d'approbation du PLU.

Dans la mesure où cela ne constitue pas un changement d'orientation du PADD, ne diminue pas une zone A ou une zone N et cela ne «réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, il est possible de mettre en œuvre une procédure de **modification**.

Cette modification peut être effectuée selon une **procédure simplifiée** prévue par l'article L153-45, car elle n'augmente ni ne diminue les possibilités de construire.

« Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle. »

La commune ayant la compétence PLU, c'est à son initiative que sera mise en œuvre cette procédure.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, lance la procédure simplifiée de modification du PLU

VIII-LOTISSEMENT PRE-BATTOIR : VENTES DES LOTS

A ce jour, aucune parcelle du lotissement Pré-Battoir n'est vendue, le conseil propose de réajuster les tarifs du m2 et de différencier les parcelles en 2 catégories :

- Les lots C1, C2 et C3 sont mis en vente aux prix de 10,00 € le m2
Pour ces lots, les acheteurs potentiels devront répondre à des critères de sélection qui seront définis lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme
- Les autres lots sont mis en vente aux prix de 42,00 € le m2.

Le conseil approuve ces montants à l'unanimité

IX – REGIE PERISCOLAIRE

Pour assurer la gestion du service périscolaire, tant au niveau de l'encaissement de la participation financière des familles que pour l'achat de fournitures courantes nécessaire à l'animation, le conseil municipal a créé le 19 octobre 2000 une régie d'avances et de recettes.

La régie d'avance, d'un montant de 75,00 € n'est plus utilisée depuis mars 2015, il convient donc de la supprimer et de ne conserver que la régie de recettes.
Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

X - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a modifié le barème de correspondance entre indices bruts et majorés.

A compter du 01/01/2017, l'indice terminal correspond à l'indice brut 1022, majoré 826. Au 01/01/2018, il sera porté à 1027, majoré 830.

D'autre part, le point d'indice a été revalorisé au 01/02/2017 portant le traitement brut annuel de l'indice terminal à 46 447,88€ (décret n°2016-670 du 25/5/16).

Ceci a pour conséquence, entre autres, de modifier le montant des indemnités de fonctions des élus locaux.

Comme notre délibération fait référence expressément à l'indice 1015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération en précisant « selon l'indice brut terminal de la fonction publique » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification.

XI – CESSION DE LA SIRENE DU CIS

Le SDIS n'utilise plus ses sirènes comme moyen d'alerte, il propose donc aux communes concernées de leur céder la sirène implanté sur leur territoire afin de leur permettre d'activer le Plan communal de sauvegarde. La sirène sera installée sur un bien immobilier autre que le centre d'incendie et de secours.

La convention portera sur la cession à titre gratuit conclue en application de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

XII- ADMISSION EN NON-VALEUR

Le maire présente les états de restes à recouvrer sur le budget EAU/ASSAINISSEMENT établis par Monsieur Éric GLASSON, Trésorier municipal qui justifie que ses sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement suite aux poursuites exercées sans résultats du fait de faillite, insolvabilité ou disparition des débiteurs.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, décide d'admettre en non-valeurs, sur le budget Eau/Assainissement 2017 la somme de 5 542, € correspondant aux années 2010 à 2016.

XIII - CONVENTION DE MO AVEC LE DEPARTEMENT

Le département propose, comme l'an passé, aux communes de les accompagner dans la maîtrise d'œuvre pour les projets concernant la voirie, pour des montants inférieurs à 30 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer une convention avec le département.

XIV – DIVERS

- Budget communal : comment exercer le droit de préemption urbain sur l'usine Ste marie, si le budget ne le prévoit pas ?
Par convention, la commune a délégué son droit de préemption urbain pour ce secteur à EPORA, qui pourra avancer l'argent, ce qui laisse un délai de 2 ans à la commune pour prévoir ce financement
- Panneau solaire cassé par un camion, assurance en cours
- Salle des fêtes : un nouveau cumulus installé avec un robinet thermostatique
Achats : 2 chariots pour transport des chaises, 40 chaises.
- MAGE : vient contrôler l'entretien de la STEP
- Plateforme élévatrice : elle sera équipée d'une commande à distance
- Attention au stationnement rue du Moulin, faire de nouveau marquage au sol

- Fibre optique : la pose des câbles n'est pas toujours correcte et peut présenter des dangers
- Aventure jeux : « Le bouclier secret », 4 villages participent
- Accès WC difficile dans le jardin public coté place de la mairie
- Lierre : éliminer au maximum le lierre sur les murs pour éviter la dégradation.
- Lettre pirallone : en préparation
- Repas des aînés : Très bonne journée, retour très positif.
Merci au traiteur, au fromager et au boulanger pour leur souplesse, malgré les ajouts de dernière minute
- Commission urbanisme : le 5 avril 2017
- Prochain conseil : le 18 avril 2017

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le _____ à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

